Téléfax: + 49 (0) 8171/1600 - 40



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

373 Huile pour électronique 07373020A

Date de révision: 11.10.2023 Code du produit: 1100443 Page 1 de 16

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

373 Huile pour électronique 07373020A

UFI: KNH4-70C9-W002-C9DG

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

lubrifiant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Société: TUNAP GmbH & Co. KG
Rue: Bürgermeister-Seidl-Str. 2
Lieu: D-82515 Wolfratshausen
Téléphone: + 49 (0) 8171/1600 - 0

E-mail: sdb@tunap.com

Internet: www.tunap.com

Fournisseur

Société: TUNAP France SAS
Rue: 1, rue Guynemer
Lieu: F-67120 Altorf

Téléphone: + 33 (0) 388 68 64 94 Téléfax: + 33 (0) 388 68 67 58

E-mail: sdb@tunap.com Internet: www.tunap.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +33 03 88 37 37 37 (CapTv de Strassbourg)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Aerosol 1; H222-H229 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques

Dihydro-3-(tetrapropenyl)furan-2,5-dione

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:









Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

373 Huile pour électronique 07373020A

Date de révision: 11.10.2023 Code du produit: 1100443 Page 2 de 16

Mentions de danger

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de
	toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P260	Ne pas respirer les aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304+P312	EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

2.3. Autres dangers

P410+P412

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH. Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

°C/122 °F.

3.2. Mélanges



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

373 Huile pour électronique 07373020A

Date de révision: 11.10.2023 Code du produit: 1100443 Page 3 de 16

Composants pertinents

Nº CAS	Substance			Quantité
	N° CE	Nº Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (C	CE) nº 1272/2008)		
75-28-5	isobutane			25 - < 50 %
	200-857-2	601-004-00-0	01-2119485395-27	
	Flam. Gas 1, Press. Gas (Li	q.); H220 H280	•	
	Hydrocarbures, C6-C7, n-ald	canes, isoalcanes, cycliques, <5	% n-hexane	20 - < 25 %
	921-024-6		01-2119475514-35	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, ST H411	OT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic C	Chronic 2; H225 H315 H336 H304	
64742-49-0	Hydrocarbures, C7, n-alcane	20 - < 25 %		
	927-510-4		01-2119475515-33	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, ST H411	OT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic C	Chronic 2; H225 H315 H336 H304	
74-98-6	propane	3 - < 5 %		
	200-827-9	601-003-00-5	01-2119486944-21	
	Flam. Gas 1, Press. Gas (Li	q.); H220 H280		
106-97-8	butane			1 - < 3 %
	203-448-7	601-004-00-0	01-2119474691-32	
	Flam. Gas 1, Press. Gas (Li	q.); H220 H280		
26544-38-7	Dihydro-3-(tetrapropenyl)fur	0,1 - < 1 %		
	247-781-6			
	Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1A, A			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de cor	ncentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
	921-024-6	Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	20 - < 25 %
		CL50 = > 25,2 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 2800 - 3100 mg/kg; par voie > 5000 mg/kg	
64742-49-0	927-510-4	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	20 - < 25 %
	par inhalation: orale: DL50 =	CL50 = > 23,3 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 2800 - 3100 mg/kg; par voie 5500 mg/kg	
106-97-8	203-448-7	butane	1 - < 3 %
	par inhalation:	CL50 = 658 ppm (gaz)	
26544-38-7	247-781-6	Dihydro-3-(tetrapropenyl)furan-2,5-dione	0,1 - < 1 %
		CL50 = 1220 mg/l (vapeurs); par inhalation: CL50 = 5,3 mg/l (poussières ou ermique: DL50 = 6250-7500 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2900 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer les personnes en lieu sûr. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.





Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

373 Huile pour électronique 07373020A

Date de révision: 11.10.2023 Code du produit: 1100443 Page 4 de 16

Après inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Se laver avec beaucoup eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Consulter impérativement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Maux de tête, nausées, étourdissements, irritation de la peau fatique,

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Appeler un CENTRE ANTIPOISON. Des symptômes peuvent apparaître seulement quelques heures après l'exposition.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Movens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2). Poudre d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion incomplète et gaz de thermolyse de toxicité différente peuvent se produire. Dans le cas des produits hydrocarbonés tels que CO, CO2, aldéhydes et des suies. Ceux-ci peuvent être très dangereuses si elles sont inhalées en concentrations élevées ou dans des espaces clos.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Risque d'un éclatement du récipient.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Eloigner toute source d'ignition. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Utiliser un équipement de protection individuel

Pour les non-secouristes

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

Pour les secouristes

Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter une expansion en surface (p.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

373 Huile pour électronique 07373020A

Date de révision: 11.10.2023 Code du produit: 1100443 Page 5 de 16

ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). S'assurer que toutes les eaux usées sont collectées et traitées dans une station d'épuration.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Observer le mode d'emploi.

La poussière doit être aspirée directement à l'endroit où elle se dégage. Aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment. Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Éviter l'exposition. Porter un vêtement de protection approprié. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Information supplémentaire

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Agents oxydants. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes. Aliments pour humains et animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger du gel. Protéger des radiations solaires directes. À conserver au frais et au sec. Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

373 Huile pour électronique 07373020A

Date de révision: 11.10.2023 Code du produit: 1100443 Page 6 de 16

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
106-97-8	n-Butane	800	1900		VME (8 h)	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
	Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques,	<5% n-hexane	•	·
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	2035 mg/m³
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	773 mg/kg p.c./jour
Consommateu	r DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	608 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	699 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	699 mg/kg p.c./jour
64742-49-0	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques			
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	2085 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	300 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	447 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	149 mg/kg p.c./jour
Consommateu	r DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	149 mg/kg p.c./jour

Conseils supplémentaires

a sans limitation

b Fin de l'exposition voire fin du processus

c en cas d'exposition à long terme: après plusieurs postes superposées

d avant la couche suivante

sang (B)

Urine (U)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: Lunettes de protection hermétiques.

EN 166

Protection des mains

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) Temps de pénétration 480min



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

373 Huile pour électronique 07373020A

Date de révision: 11.10.2023 Code du produit: 1100443 Page 7 de 16

Epaisseur du matériau des gants 0,45 mm

EN ISO 374

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Protection respiratoire

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

Cas de dépassement des valeurs limites d'exposition professionnelle pertinente est intéressant de noter:

Appareil de protection respiratoire approprié : Appareil filtrant combiné (DIN EN 141).

Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: AX

Respecter les limites de port indiquées par le fabricant.

Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Aérosol
Couleur: incolore
Odeur: sur le solvant

Testé selon la méthode

Date d'impression: 04.12.2023

Point de fusion/point de congélation:

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

-40 °C

et intervalle d'ébullition:

pH-Valeur (à 20 °C):

Viscosité cinématique: < 7 mm²/s

Densité (à 20 °C): 0,6713 g/cm³ DIN 51757

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Combustion entretenue: Aucune donnée disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Point de sublimation:

Point de ramollissement:

non déterminé

non déterminé

non déterminé

non déterminé

Information supplémentaire

Les indications se rapportent à la matière active technique: Densité relative, Couleur, Odeur, Viscosité, pH.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses



TUNAP GmbH & Co. KG

Date d'impression: 04.12.2023

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

373 Huile pour électronique 07373020A

Date de révision: 11.10.2023 Code du produit: 1100443 Page 8 de 16

Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion incomplète et gaz de thermolyse de toxicité différente peuvent se produire. Dans le cas des produits hydrocarbonés tels que CO, CO2, aldéhydes et des suies. Ceux-ci peuvent être très dangereuses si elles sont inhalées en concentrations élevées ou dans des espaces clos.

Information supplémentaire

Ne pas mélanger avec autres produits chimiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

373 Huile pour électronique 07373020A

Date de révision: 11.10.2023 Code du produit: 1100443 Page 9 de 16

Nº CAS	Substance							
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode		
	Hydrocarbures, C6-C7, r	n-alcanes, isoa	alcanes, cy	cliques, <5% n-hexane				
	orale	DL50 mg/kg	> 5000	Rat				
	cutanée	DL50 3100 mg/kg	> 2800 -	Rat				
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	> 25,2	Rat				
64742-49-0	Hydrocarbures, C7, n-ald	canes, isoalca	nes, cycliqı	ues				
	orale	DL50 mg/kg	5500	Rat				
	cutanée	DL50 3100 mg/kg	> 2800 -	Rat	Study report (1977)	The acute toxicity of SBP 100/140 was de		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	> 23,3	Rat	Study report (1988)	OECD Guideline 403		
106-97-8	butane							
	inhalation (4 h) gaz	CL50	658 ppm	Rat	GESTIS			
26544-38-7	Dihydro-3-(tetrapropenyl)furan-2,5-dione							
	orale	DL50 mg/kg	2900	Rat				
	cutanée	DL50 7500 mg/kg	6250-	Rat				
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	1220	Rat				
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50	5,3 mg/l	Rat				

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Contact avec la peau: irritant.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (Dihydro-3-(tetrapropenyl)furan-2,5-dione)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune indication quant à la carcinogénicité pour l'homme.

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane; Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion, Inhalation, Contact avec la peau, Contact avec les yeux.





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

373 Huile pour électronique 07373020A

Date de révision: 11.10.2023 Code du produit: 1100443 Page 10 de 16

Référence à d'autres sections: 2.1, 4.2.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune information disponible.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

373 Huile pour électronique 07373020A

Date de révision: 11.10.2023 Code du produit: 1100443 Page 11 de 16

Nº CAS	Substance								
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode		
5-28-5	isobutane								
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	91,42	96 h	Fish, no other information	United States Environmental Protection A	The Ecosar class program has been develo		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	19,37	96 h	Algae	USEPA OPPT Risk Assessment Division (200	Calculation using ECOSAR Program v1.00.		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	69,43	48 h	Daphnia sp.	USEPA OPPT Risk Assessment Division (200	Calculation using ECOSAR Program v1.00.		
	Hydrocarbures, C6-C7, n	ı-alcanes, is	oalcanes, cy	cliques, <	5% n-hexane				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 1-10	96 h	Pimephales promelas				
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	10 - 30	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Study report (1995)	OECD Guideline 201		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 1-10	48 h	Daphnia magna				
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	2,045	28 d	Oncorhynchus mykiss	CONCAWE, Brussels, Belgium (2010)			
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	1 mg/l	21 d	Daphnia magna	SIDS Initial Assessment Report For SIAM	OECD Guideline 211		
4742-49-0	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques								
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 mg/l	> 13,4	96 h	Oncorhynchus mykiss	Study report (2004)	OECD Guideline 203		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	12 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	SIDS Initial Assessment Report For SIAM	OECD Guideline 201		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>1 - 10	48 h	Daphnia magna				
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	1,534	28 d	Oncorhynchus mykiss	CONCAWE, Brussels, Belgium (2010)			
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	1 mg/l	21 d	Daphnia magna	SIDS Initial Assessment Report For SIAM	OECD Guideline 211		
'4-98-6	propane								
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	49,9	96 h	Fish, no other information	United States Environmental Protection A	The Ecosar clas program has been develo		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	19,37	96 h	Algae	USEPA OPPT Risk Assessment Division (200	Calculation usin ECOSAR Program v1.00.		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	69,43	48 h	Daphnia sp.	USEPA OPPT Risk Assessment Division (200	Calculation using ECOSAR Program v1.00.		



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

373 Huile pour électronique 07373020A

Date de révision: 11.10.2023 Code du produit: 1100443 Page 12 de 16

	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	49,9		Fish, no other information	United States Environmental Protection A	The Ecosar class program has been develo
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	19,37	96 h	Algae	USEPA OPPT Risk Assessment Division (200	Calculation using ECOSAR Program v1.00.
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	69,43	48 h	Daphnia sp.	USEPA OPPT Risk Assessment Division (200	Calculation using ECOSAR Program v1.00.
26544-38-7	Dihydro-3-(tetrapropenyl)	furan-2,5-di	ione				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 100	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	110 mg/l		Selenastrum capricornutum		

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange. AOX (mg/l): 0

Nº CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
	Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-	hexane		
	OECD Guideline 301 F	98%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
75-28-5	isobutane	1,09
	Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	3,4 - 5,2
74-98-6	propane	1,09
106-97-8	butane	1,09
26544-38-7	Dihydro-3-(tetrapropenyl)furan-2,5-dione	>=4,39

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

373 Huile pour électronique 07373020A

Date de révision: 11.10.2023 Code du produit: 1100443 Page 13 de 16

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits

chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des

substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits

chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des

substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150104 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE,

> MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés

séparément); emballages métalliques

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1950

d'identification:

AÉROSOLS 14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes: 2.1 Code de classement:

190 327 344 625 Dispositions spéciales:

Quantité limitée (LQ): 1 I Quantité exceptée: E0 2 Catégorie de transport: D Code de restriction concernant les

tunnels:

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1950

d'identification:

AÉROSOLS 14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2

transport:

14.4. Groupe d'emballage: 2 1 Étiquettes:

5F Code de classement: 190 327 344 625

1 L Quantité limitée (LQ): Quantité exceptée: E0

Transport maritime (IMDG)

Dispositions spéciales:

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1950

d'identification:



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

373 Huile pour électronique 07373020A

Date de révision: 11.10.2023 Code du produit: 1100443 Page 14 de 16

14.2. Désignation officielle de AEROSOLS (Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclic, < 5%

transport de l'ONU: n-hexane)

14.3. Classe(s) de danger pour le 2.1

transport:

14.4. Groupe d'emballage:-Étiquettes:2.1Marine pollutant:Yes

Dispositions spéciales: 63, 190, 277, 327, 344, 381,959

Quantité limitée (LQ): 1000 mL Quantité exceptée: E0 EmS: F-D, S-U

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1950

d'identification:

14.2. Désignation officielle de AEROSOLS, flammable

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2.1

transport:

14.4. Groupe d'emballage: -Étiquettes: 2.1

Dispositions spéciales: A145 A167 A802

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G Passenger LQ: Y203 Quantité exceptée: E0

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):

75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):

203
IATA-Quantité maximale (cargo):

150 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Oui

L'ENVIRONNEMENT:

Matières dangereuses: Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclic, < 5% n-hexane

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz inflammables.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 28, Inscription 40, Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les Aucune information disponible.

émissions industrielles:

Directive 2004/42/CE relative à COV Aucune information disponible.

dans les vernis et peintures:

Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

373 Huile pour électronique 07373020A

Date de révision: 11.10.2023 Code du produit: 1100443 Page 15 de 16

Directive aérosol (75/324/CEE)

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,9,11,13,14.

Abréviations et acronymes

Flam. Gas: Gaz inflammables

Aerosol: Aérosols

Press. Gas (Liq.): Gaz liquéfié Flam. Liq: Liquide inflammable Asp. Tox: Danger par aspiration Skin Irrit: Irritation cutanée Eye Irrit: Irritation oculaire

Skin Sens: Sensibilisation cutanée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement

concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

(Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

IATA: International Air Transport Association

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL/DMEL: Derived No Effect Level / Derived Minimal Effect Level

WEL (UK): Workplace Exposure Limits TWA (EC): Time-Weighted Average

ATE: Acute Toxicity Estimate

STEL (EC) Short Term Exposure Limit

CL50: Lethal Concentration

EC50: half maximal Effective Concentration

ErC50: means EC50 in terms of reduction of growth rate

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

- incomount we into an goo						
Classification	Procédure de classification					
Aerosol 1; H222-H229 Sur la base des données de contrôle						
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul					
Skin Irrit. 2; H315	Principe d'extrapolation "Aérosols"					
Skin Sens. 1; H317	Principe d'extrapolation "Aérosols"					
STOT SE 3; H336	Principe d'extrapolation "Aérosols"					
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul					

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

373 Huile pour électronique 07373020A			
Date de révision: 11.10.2023	Code du produit: 1100443	Page 16 de 16	
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.		
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.		
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.		
H315	Provoque une irritation cutanée.		
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.		
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.		
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.		
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.		
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.		

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)